Aide-mémoire

Nos produits d'épargne en un clin d'œil





	Type de produit	Fonctionnement	Clientèle cible	
HELIOS 2. FONDS DE PLACEMENT GARANTI	Fonds de placement garanti	Contrat offrant le choix parmi trois Garanties qui protègent le capital à l'échéance et au décès. La Garantie sélectionnée ne peut être remplacée par la suite.	 Helios2 – 75/75: désireuse d'obtenir les protections d'un FPG à coût raisonnable ou chef d'entreprise Helios2 – 75/100 i: soucieuse de protéger son patrimoine contre la volatilité et l'inflation Helios2 – 75/100 GRV: préoccupée par le risque de longévité ou ne bénéficiant pas d'un régime de pension agréé (RPA) 	
G/RANTIE /VANTAGE*	Placement à terme lié aux marchés	Placement dont le rendement est lié à celui d'un panier de titres d'un secteur ciblé. Appréciation minimale garantie (pouvant correspondre à zéro) ; appréciation maximale ¹	 Préoccupée par les replis des marchés Peu familière avec les marchés boursiers Cherchant un instrument d'épargne pour réaliser un projet à moyen terme 	
Placement à intérêt quotidien Placement à terme	Placements à intérêt garanti	Placements à terme rachetable et non rachetable: taux d'intérêt fixe et garanti pour la durée du placement Placement à intérêt quotidien: le taux	 Ayant des projets à court ou moyen terme dont elles connaissent l'échéance Indécises quant au choix définitif de leur placement 	
rachetable Placement à terme non rachetable		d'intérêt peut varier tous les jours en fonction des marchés.		
Compte Transition DSF	Placement à intérêt garanti	Intérêt versé quotidiennement	 Bénéficiaires récents de prestations d'assurance vie ou maladie grave Désirant investir à court terme en vue d'investir dans un autre produit de Desjardins Assurances 	
Rentes	 Rente viagère Rente certaine Rente viagère adaptée (à risque taré) Rente d'artiste (Québec seulement) 	Offre un revenu périodique garanti dont le montant est établi selon : • dates de la réception des fonds et du premier versement; • options choisies; • sexe et âge du rentier (et de son conjoint s'il y a lieu); • taux d'intérêt en vigueur.	 Cherchant le meilleur revenu garanti Préoccupées par le risque de longévité (viagère) Ne bénéficiant pas d'un RPA (viagère) Désirant minimiser la gestion financière d'une partie de leur épargne 	

Principaux avantages	Garanties	Options	Échéance du Contrat
 Protection des Dépôts contre les baisses des marchés Protection du Capital-décès contre l'inflation en vertu d'Helios2 – 75/100 i Versement d'un revenu de retraite à vie en vertu d'Helios2 – 75/100 GRV Choix diversifié de fonds de placement et de Solutions d'investissement 	 Helios2 – 75/75: 75 % des Dépôts à l'échéance et au décès Helios2 – 75/100 i: 75 % des Dépôts à l'échéance et 100 % des Dépôts au décès, rajusté chaque année jusqu'à 75 ans en fonction de l'inflation. Helios2 – 75/100 GRV: 75 % des Dépôts à l'échéance et 100 % des Dépôts au décès. Versement d'un revenu de retraite à vie⁴. 		105 ans ⁵
 Capital garanti à l'échéance et au décès Potentiel de rendement supérieur à celui des placements à terme à taux fixe Aucuns frais de gestion 	À l'échéance: (appréciation minimale garantie et rendement lié à celui du panier de titres, jusqu'à concurrence d'un taux maximum. Au décès: 100 % du Dépôt initial Consultez Webi pour les caractéristiques de la campagne en cours.	Secteur du panier de titres au choix selon la campagne en cours D'autres caractéristiques peuvent également comporter des choix selon la campagne en cours.	Terme de 3 ans ou 5 ans
 Grand choix de termes Service d'accès à l'argent dans la même journée³ 	Capital et rendement garantis à la date d'échéance du dépôt Au décès: 100 % de la Valeur accumulée Consultez l'Hebdo-Placement sur Webi pour les taux en vigueur.		Termes disponibles: • quotidien • de 3 mois à 20 ans Placement à terme non rachetable: 1 à 9 ans
 Permet aux Dépôts de fructifier le temps d'effectuer une planification financière complète. 	100 % de la Valeur accumulée Consultez l'Hebdo-Placement sur Webi pour les taux en vigueur.		Terme disponible : quotidien
 Revenu périodique optimal, stable et garanti Ne nécessitent aucune gestion. Choix de types de rentes et d'options selon les besoins 	Du vivant Rente viagère et adaptée: versements garantis à vie Rente certaine et rente d'artiste: versements garantis pour la période choisie Au décès Poursuite des versements jusqu'à la fin de la période garantie, s'il y a lieu Application des options de réversibilité ou de remboursement au comptant de la rente viagère lorsqu'elles ont été choisies.	Rente viagère Réversibilité Période garantie Indexation (1 à 4 %) Remboursement au comptant Rente certaine Indexation (1 à 4 %)	Selon le type de rente choisie

Rachat ou retraits	Dépôts	Régimes d'épargne admissibles	Pour tous nos produits	
Montant des garanties à l'échéance et au décès réduit proportionnellement au pourcentage de la valeur au marché totale des Parts rachetées	Les conditions varient selon la Garantie et la Série sélectionnées ⁷ .	Tous, y compris le CELI		
En tout temps : Rajustement selon la valeur marchande. La Valeur de rachat ne peut être supérieure au Dépôt initial.	Jusqu'à 95 ans À partir de 500 \$	Tous, y compris le CELI	Planification successorale simplifiée grâce à la désignation de Bénéficiaire Versement du	
Placement à intérêt quotidien : encaissable en tout temps Placement à terme rachetable : rachetable en tout temps, pouvant faire l'objet d'un rajustement de la valeur marchande (dans un FERR ou un FRV, rachat jusqu'à concurrence de 20 % du Contrat chaque année sans rajustement de la valeur marchande). Placement à terme non rachetable : non rachetable	Jusqu'à 95 ans À partir de 500 \$	Placement à intérêt quotidien et placement à terme rachetable : Contrats enregistrés et non enregistrés Placement à terme non rachetable : Contrats REER/CRI et non enregistrés	Capital-décès au(x) Bénéficiaire(s) en 5 jours ouvrables ⁸ Protection contre les créanciers lorsqu'un Bénéficiaire « privilégié » (époux, ascendant ou descendant) ou irrévocable est nommé ⁹ . Admissibles au crédit d'impôt fédéral pour revenu de pension ¹⁰ (à l'exception du contrat Helios2) Protection d'Assuris	
	Jusqu'à 95 ans À partir de 25 000 \$	Non enregistré seulement		
Rente certaine ou viagère assortie d'une période garantie en vigueur AVEC PREUVES DE BONNE SANTÉ: valeur actualisée des versements restants de la période garantie (rente viagère seulement) montant applicable aux années subséquentes ⁶ SANS PREUVE DE BONNE SANTÉ: valeur actualisée des versements restants de la période garantie en fonction du taux d'intérêt en vigueur au moment de la demande de rachat Rente viagère avec période garantie échue ou sans période garantie: AVEC PREUVES DE BONNE SANTÉ SEULEMENT: montant applicable aux années subséquentes ⁶ . Rente adaptée: rachetable pendant la période garantie après la 1 ^{re} année	Jusqu'à 95 ans 5 000 \$	À partir de sommes non enregistrées ou enregistrées (immobilisées ou non)		

Offrez à vos clients les garanties dont ils ont besoin

Offrez les produits d'épargne de Desjardins Assurances

- ¹ Pour obtenir des renseignements détaillés sur Garantie Avantage, veuillez vous référer au Contrat Placements à terme et au tableau des caractéristiques de la campagne en cours.
- ² Veuillez consulter la section « Rachats ou retraits » de ce tableau pour plus de détails.
- ³ Sous certaines conditions. Consultez Webi pour les détails.
- ⁴ Veuillez vous référer au document Contrat et notice explicative pour plus de détails sur les Garanties du contrat Helios2.
- ⁵ Veuillez vous référer au document Contrat et notice explicative pour plus d'information à ce sujet.
- ⁶ Établi selon les méthodes de calcul de Desjardins Assurances.
- ⁷ Veuillez vous référer au document Contrat et notice explicative pour les exigences relatives aux Dépôts.
- ⁸ Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès.
- ⁹ Au Québec: la relation doit être entre le Titulaire du Contrat et les personnes indiquées dans ce tableau. Ascendants au Québec: parents et grands-parents. Descendants: enfants et petits-enfants. Ailleurs au Canada, la relation doit être entre le Rentier du Contrat et les personnes indiquées dans ce tableau. Les ascendants n'incluent pas les grands-parents.
- ¹⁰ Lorsque le Rentier rencontre les critères d'admissibilité de ce crédit.

Nous avons pris toutes les précautions pour nous assurer que les données et renseignements contenus dans la présente communication étaient justes au moment de les publier. Cependant, Desjardins Assurances ne peut garantir qu'ils sont exacts ou complets ou qu'ils sont à jour en tout temps et se dégage de toute responsabilité en cas de perte résultant de la reproduction ou de l'utilisation non autorisée de cette information.

Les renseignements contenus dans le présent document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. En cas de disparité entre les renseignements consignés dans le présent document et ceux consignés aux contrats respectifs des produits dont il est fait mention, l'information consignée à ces derniers contrats prévaut.

Veuillez vous référer au glossaire du document Helios2 — Contrat et notice explicative et aux définitions du Contrat Placements à terme pour obtenir la définition des termes écrits en majuscules dans le présent document.

Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont la **solidité financière est reconnue** par les agences de notation qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances:

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-

desjardinsassurancevie.com



(E)





Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

MC Marques de commerce, propriété de Desjardins Sécurité financière

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.